

Assises de la mobilité

Audition du Club des villes et territoires cyclables par le Conseil d'orientation des infrastructures

Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables, a été auditionné lundi 4 décembre par le Conseil d'orientation des infrastructures. Son président, Philippe DURON, a confirmé que le vélo et la mobilité active sont une composante essentielle de la politique de mobilité durable et qu'ils seront fléchés dans la stratégie du Gouvernement en matière d'investissements dans les infrastructures de transport, stratégie qui intégrera le volet programmatique de la future loi d'orientation des mobilités.

« Le vélo prend sa place. Il n'est plus l'adjuvant d'une politique de transports auquel on pense après coup, quand tous les autres ingrédients ont été pesés et mélangés » a souligné Pierre SERNE. « La confirmation que le vélo et la mobilité active seront bien pris en compte non seulement dans la stratégie gouvernementale, comme l'ont indiqué le Premier Ministre et la ministre des Transports dès le lancement des Assises de la mobilité, mais aussi dans la programmation des infrastructures de la Loi d'orientation des mobilités et des réalisations des prochaines années, est une avancée importante. Les collectivités assurent aujourd'hui l'essentiel de l'effort public en faveur du vélo et des modes actifs. La participation de l'Etat au financement des infrastructures cyclables traduira son engagement en faveur de la mobilité durable et permettra l'accélération du changement qui est à l'œuvre dans les territoires et dans les habitudes de mobilité des Français. Il faut en effet accélérer tant la réalisation du Schéma national des véloroutes et voies vertes que la résorption des grandes coupures ferrées, fluviales, autoroutières..., la réalisation de réseaux express vélo et des réalisations intercommunales, le stationnement vélo notamment dans les gares et pôles d'échange. Nous demandons un effort significatif, permettant de rattraper le retard de la France sur nos voisins européens et de booster les solutions de mobilité qu'apportent le vélo et l'intermodalité vélo et transport public. Donc un engagement fort de l'Etat sur des réalisations structurantes qui mettent en lumière les bénéfices de ces solutions et qui enclenchent des dynamiques contagieuses. »

Sur la base de ses propositions pour [Une politique nationale vélo : 10 axes, 40 propositions](#), le Club des villes et territoires cyclables a présenté un chiffrage des besoins en matière d'infrastructures sur la durée du quinquennat et dans le cadre de la programmation de la Loi d'orientation des mobilités pour :

- la résorption des coupures urbaines et le rétablissement des continuités piétonnes et cyclistes dans les territoires (Métropoles et zones de faible densité) ;
- la mise en œuvre d'un programme national de réalisation de réseaux express vélo et de liaisons inter-agglomérations et de rabattement à vélo vers des modes de transports collectifs ;
- le lancement d'un grand plan ambitieux de stationnement dans les équipements publics, les gares, les opérations de rénovation urbaine ;
- l'accélération de la réalisation du Schéma national véloroutes et voies vertes afin de relier les territoires, les centralités en périphérie des villes, les liaisons inter-pôles et d'amplifier les retombées économiques du tourisme à vélo.

Les besoins financiers, dont le détail a été présenté au Président du Conseil d'orientation des infrastructures, pour conduire l'accélération de cette transition sont estimés à 200 millions d'euros par an pendant cinq ans. Le Club des villes et territoires cyclables a suggéré au président DURON que ces financements pourraient être prioritairement mobilisés dans des territoires qui verront d'autres projets retardés ou abandonnés, permettant ainsi de mettre en œuvre des solutions alternatives concrètes de mobilité inclusive et durable.

Le Club des villes et territoires cyclables, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1 500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien - mode de transport à part entière -, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. www.villes-cyclables.org